



## Mise en place de la garde alternée

Par **Sebald**, le **24/05/2025** à **16:20**

Bonjour, je viens de recevoir la décision du JAF et j'ai obtenu la garde alternée mais ce n'est pas très clair pour moi qui suis le père, il est écrit :

Pendant les périodes scolaires : une semaine sur deux du vendredi à la sortie des classes au vendredi suivant sortie des classes, les semaines paires pour le père et les semaines impaires pour la mère.

Je ne suis pas sûr de comprendre je récupère mon enfant le vendredi pair ou impaire ? J'ai vu que parfois il était précisé le vendredi précédent mais là ce n'est pas le cas donc j'aurais la garde de mon enfant le weekend pair et la semaine jusqu'au vendredi en semaine impaire, à l'origine j'avais compris l'inverse

Par **Zénas Nomikos**, le **24/05/2025** à **18:15**

Bonjour,

[quote]  
je récupère mon enfant le vendredi pair ou impaire ?

[/quote]  
Oui vous récupérez votre enfant le **vendredi pair**.